

L'ACMO LETTRE DE MISSION PETITES ET MOYENNES COLLECTIVITES

MISSIONS DANS LA COLLECTIVITE :

• **Après de l'Autorité Territoriale :**

- Informer l'autorité territoriale des problèmes d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dont il a connaissance ;
- Prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents de la collectivité ;
- Proposer à l'autorité territoriale les solutions nécessaires et adaptées pour la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- Assister l'autorité territoriale dans l'adaptation des conditions de travail, l'environnement professionnel et la prévention des risques ;
- Améliorer l'organisation et l'environnement du travail en adaptant les conditions de travail ;
- Faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et de technique propres à les résoudre ;
- Veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en ces matières ;
- Veiller à la bonne tenue des registres mis en place dans le cadre de l'hygiène et la sécurité au travail ;

• **Dans la pratique quotidienne :**

- Vérifier la bonne application des règles d'hygiène et de sécurité (consignes de sécurité, bonne utilisation du matériel, équipements de protection individuelle, ...) ;
- Aider à la prise en compte de la sécurité dans la préparation et l'organisation du travail ;
- Observer les situations de travail ;
- Détecter les situations à risques afin de les supprimer ou de les maîtriser ;
- Avoir connaissance des accidents du travail et participer à leur analyse ;
- Etre consulté sur les projets d'aménagement, de construction de locaux, d'achat de matériel et d'équipement ;
- Participer au CTP local ou Intercommunal (lorsque le cas de la collectivité est évoqué).

• **Vis-à-vis du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord :**

- S'informer, prendre conseil, demander l'assistance du conseiller en prévention ;
- Participer à la mise en place et au développement de la politique de prévention impulsée par le CDG59.

PROFIL :

- Etre attentif aux problèmes d'hygiène et de sécurité,
- Capacité de communication et d'animation (être à l'écoute, être pédagogue) ;
- Esprit d'analyse, de synthèse et d'équipe.

MOYENS MIS A DISPOSITION :

- Nombre d'heures à allouer (nombre d'heures/semaine/mois à titre indicatif)
- Outils rédactionnels.